

Postulat intitulé « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz »

Rapport de minorité

Nyon, le 11 janvier 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le postulat « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz » déposé par le conseiller Yves Gauthier-Jaques et consorts s'est réunie le 15 novembre 2017. Elle était composée de Mme Béatrice Enggist, présidente et rapportrice, et de MM. Jacky Colomb, Luciano De Garrini, Jonas Donnet, Claude Farine, Yves Gauthier-Jaques, Christian Karcher et Olivier Tripet.

D'entrée de cause, comme le rappelle le rapport de majorité, la Présidente a rappelé aux membres que la commission était chargée uniquement de préavis sur la prise en considération ou non du postulat et, dans l'affirmative, de son renvoi à la Municipalité.

Tous les commissaires sont tombés d'accord, pensons-nous, lors de la discussion, pour dire que l'ouverture d'une 2ème salle à l'Usine à gaz est l'occasion de redéfinir les missions de la salle. C'est aussi une belle occasion de réfléchir à la place que doit prendre ce « centre culturel » dans la région, à la manière dont sa structure peut être le gage d'une nouvelle dynamique.

C'est donc avant tout un enjeu artistique et culturel et non une question « de gestion rigoureuse et de suivi des dépenses » qui est posé, comme semble le souligner le postulat. A cette réflexion, il nous paraît normal que l'association Usine à gaz, qui a porté ce lieu depuis plus de 20 ans y soit associée. D'autant que c'est elle et sa direction, forte de son expérience, qui a jeté les bases de ce « complexe culturel » et qui a plaidé pour l'agrandissement de ce lieu important.

A l'occasion de la discussion du postulat, certains commissaires ont déploré « le manque de transparence de la gestion de l'Usine à gaz », réclamant un « rapport d'activité plus explicite et détaillé ». Nous ne pouvons souscrire à cette appréciation : en effet le contrôle de la gestion de l'Usine à gaz sont définies par la convention signée entre l'association et la Municipalité. Quant aux comptes, ils sont contrôlés par une fiduciaire et le Service de la culture.

Pour en venir aux conclusions du postulat, nous estimons que c'est avant tout le « positionnement » de l'Usine à gaz dans l'avenir et la structure qui la chapeautera qui doivent être soumis à réflexion. Quant au crédit d'étude que les postulants, dans leur grande générosité, voudraient accorder à la municipalité, il n'est pas nécessaire. La Municipalité et son service de la culture possèdent les compétences et l'expérience suffisante pour élaborer ce mandat.

De toute manière, la Municipalité sera amenée, dans sa réponse au postulat, à livrer sa position et le Conseil aura tout loisir d'exprimer son opinion à ce sujet.

Conclusion

La minorité de la Commission est d'accord que l'ouverture de la 2^{ème} salle de l'Usine à gaz est l'occasion à la fois de réfléchir au positionnement de ce qui deviendra un véritable « centre culturel régional » et d'en redéfinir les missions artistiques et culturelles.

Par ailleurs, les commissaires soussignés pensent qu'un « crédit d'étude pour la mise au concours de la direction et gestion » n'est pas nécessaire. La Municipalité et son service de la culture possèdent les compétences et l'expérience suffisante pour élaborer ce mandat.

Nous attendons avant tout de la Municipalité qu'elle s'exprime sur la structure qu'elle aura choisie et les motifs qui, selon elle, plaident pour cette dernière. C'est pourquoi nous ne pouvons conclure qu'à une acceptation partielle du postulat déposé.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat intitulé « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre en considération partiellement le postulat de M. Yves Gauthier-Jaques intitulé « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

La minorité de la Commission :

Jonas Donnet, Christian Karchet et Claude Farine (rapporteur)